



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce et artisanat

Question écrite n° 86504

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les formations et les métiers liés à l'alimentation. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de mieux valoriser ces métiers et formations.

Texte de la réponse

L'offre de formation aux métiers liés à l'alimentation compte un grand nombre de certifications. De véritables carrières professionnelles, accessibles par l'intermédiaire de formations de niveaux V (certificat d'aptitude professionnelle, certificat d'aptitude professionnelle agricole, brevet professionnel agricole), de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel) ou de niveau III (brevet de technicien supérieur, brevet de technicien supérieur agricole), sont ainsi proposées aux jeunes. Pour d'autres publics, tels que les adultes en reconversion, l'accès aux métiers de l'alimentation peut se faire également par des certificats de qualification professionnelle ou des titres professionnels. Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche propose également des diplômes dédiés au secteur de la transformation alimentaire, parmi lesquels le brevet professionnel agricole « transformations alimentaires », le brevet professionnel « industries alimentaires » et le brevet de technicien supérieur agricole « sciences et technologie des aliments ». Ces formations ont toutes été renouvelées en 2008 et 2009 en concertation avec les partenaires professionnels. Une charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises agroalimentaires a été signée le 17 septembre 2009, par l'État et les partenaires sociaux, pour une durée de deux ans et demi. Un budget de 41 MEUR est prévu, comptant un cofinancement de l'État (15 MEUR), des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) (15 MEUR), du Fonds social européen (FSE) et des régions. Cette charte s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel « ambitions pour l'agroalimentaire et l'agro-industrie » du Gouvernement. Son premier volet, concernant le développement des compétences et l'amélioration de l'insertion professionnelle, prévoit de renforcer l'attractivité des métiers et de l'offre de formation. Des plans régionaux sont élaborés par les OPCA, en liaison avec les représentants de l'État en région (directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Enfin, le programme « ensemble nourrissons votre avenir », mis en place en 2009 pour trois ans, permet aux enseignants et aux élèves de découvrir les entreprises de l'industrie alimentaire et de mieux connaître un secteur qui offre de réelles perspectives professionnelles. Il renforce les actions développées dans le cadre de la convention de coopération entre L'association nationale des industries alimentaires (ANIA) et le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86504

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8977

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10543